



UNION INTERFÉDÉRALE
DES AGENTS DE LA
FONCTION PUBLIQUE
FORCE OUVRIÈRE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

secretariat@fo-fonctionnaires.fr



COMMUNIQUE INTERNE

Paris, le 21 mai 2025

Audience FO Fonction publique du 19/05/2025 Ministre Marcangeli

La délégation FO était composée de Christian Grolier, Olivier Bouis, Johann Laurency et Grégory Leduc. Le ministre était accompagné de son directeur de cabinet Arnaud Lacaze.

Deux sujets principaux ont été abordés : la rémunération et la PSC.

FO a commencé par rappeler ses revendications en matière de pouvoir d'achat, notamment les 10% de revalorisation du point d'indice, l'amélioration de la grille indiciaire et le paiement intégral des jours d'arrêt maladie. Nous avons fortement insisté sur la paupérisation de la Fonction publique en prenant comme exemple les agents au 1^{er} grade du C (19 ans de carrière et 100 euros bruts d'écart entre le 1^{er} et 11^{ème} échelon) et les agents au 1^{er} grade du B qui après 10 ans de carrière perçoivent seulement 19 euros de plus par mois, sans compter les agents de catégorie A qui débutent péniblement 100 euros au-dessus du SMIC.

La loi de finances 2025, décidant à ce stade une deuxième année blanche consécutive pour les agents publics par le gel du point d'indice, aggrave l'appauvrissement par la suppression de la GIPA et la baisse de 10% de la rémunération en cas d'arrêt maladie.

Le ministre a été contraint de reconnaître la réalité du constat que nous avons dressé, martelant même à plusieurs reprises que des rémunérations faibles avaient des conséquences à tous les niveaux, logement, qualité de vie, attractivité de la Fonction publique, etc ...

Mais il a confirmé que dans le cadre de la loi de finances 2025 il n'aura aucune enveloppe pour augmenter la valeur du point d'indice.

Puis le ministre a fait part de son inquiétude de la réaction des agents publics, du mécontentement social et des conséquences de l'impopularité du gouvernement sur le plan électoral.

Pour FO Fonction publique, le ministre, comme le gouvernement, ont raison de s'inquiéter, les mobilisations qui se multiplient dans de nombreux secteurs vont finir par se fédérer.

FO Fonction publique a ensuite abordé la PSC, tant pour relever les nombreuses inégalités dans la Fonction publique d'Etat que pour évoquer le regret du retrait du calendrier parlementaire de la proposition de Loi actant l'accord dans la Fonction publique territoriale et pour s'indigner de l'absence totale de négociations dans la Fonction publique hospitalière, un véritable scandale.

De plus sur le versant hospitalier, FO a exigé la parution immédiate de l'arrêté des ratios promus-promouvables d'avancement de grade pour l'ensemble des corps de la FPH qui aurait dû paraître avant le 1^{er} janvier 2025. FO a aussi rappelé au ministre et déploré que l'abattement des 10% en cas de maladie ordinaire s'appliquait aux arrêts de travail liés à un état de grossesse notamment dans la FPH ou 80% des agents sont du genre féminin avec des rythmes de travail atypique (nuit, travail en 12h et alternant). Outre la discrimination que produit ce texte réglementaire, FO a demandé la suppression de cet effet péjoratif envers les femmes.

Concernant la Fonction publique territoriale, le ministre souhaite trouver une fenêtre parlementaire pour présenter la Loi et, pour la Fonction publique hospitalière, il affirme inciter le ministre de la Santé à ouvrir des négociations sur la PSC.

Nous avons souligné le niveau extrêmement bas du montant de référence en matière de complémentaire santé et rappelé que celui-ci se situe plutôt aux alentours de 60 euros que de 30 euros et donc demande la modification du décret d'avril 2022 afin de porter la participation employeur à 30 euros minimum au lieu de 15 euros. Par ailleurs nous avons souligné la nécessité d'améliorer le panier de soin et déplore le blocage des négociations avec les employeurs territoriaux sur le volet santé.

FO a demandé le rétablissement de l'article 2 du décret 85-397 supprime lors de sa codification afin de permettre à nos structures de continuer à négocier un droit syndical amélioré par rapport aux dispositions réglementaires.

Au final, le ministre, en annonçant 40 milliards de coupes budgétaires supplémentaires à venir pour le PLF 2026, laisse peu d'espoir.

Il affirme pourtant qu'il demandera au Premier ministre une enveloppe budgétaire pluriannuelle pour améliorer la grille indiciaire des fonctionnaires.

Il a admis à plusieurs reprises qu'il ne pouvait pas ne rien proposer aux agents, privilégiant une amélioration de la grille indiciaire commençant par la catégorie C.

FO a rappelé l'indigence de la grille pour les trois catégories et la nécessité d'aborder la grille dans son ensemble.

Pour FO Fonction publique, il y a urgence à ouvrir des négociations mais dans le cadre d'un dialogue social sincère. C'est pourquoi, le ministre devra clairement mettre sur la table l'enveloppe budgétaire dont il pourrait disposer avant toute négociation. A ce stade, il faut rester extrêmement prudent car les politiques d'austérité s'accroissent tous les ans au détriment de la qualité de vie des agents publics. Il est évident que nous n'obtiendrons que ce que nous serons capables d'aller chercher par la mobilisation et le rapport de force, à nous, collectivement, de le construire.

Le ministre souhaite recevoir à nouveau une délégation de notre organisation avant l'été pour faire le point sur la situation.